

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO FLASH

CLAIR SIMPLE ESSENTIEL



DECLARATION PRÉALABLE NAO 2024

Lundi 27 mai, NAO 2024 : la direction cautionne une baisse générale du pouvoir d'achat des salariés de France Travail. Selon l'INSEE, l'inflation s'est établie à 6,2% en 2023 avec une prévision de 2,5% en 2024.

Dans le même temps, la direction a acté une augmentation des salaires de 2% pour 2023 et de 0% pour 2024 !

Concrètement, les salariés de France Travail subiront une baisse de leurs revenus de 5% sur 2 ans.

Après avoir amputé fortement les droits des demandeurs d'emploi (nouvelle réglementation de l'assurance Chômage) ; après avoir fait les poches de l'UNEDIC ; après avoir stigmatisé les seniors, les bénéficiaires du RSA, et ceux qui en ont le plus besoin, c'est désormais au tour des salariés de France Travail de subir les conséquences de la casse sociale générale.

Pourtant de l'argent il y en a : à l'heure des arbitrages budgétaires qui ont entraîné une baisse drastique du budget de fonctionnement de France Travail, on sabre le champagne chez les sous-traitants du secteur privé.

Rien que pour le mois de mai 2024, 2 projets structurants de l'établissement alimenteront de plusieurs dizaines de millions d'euros le chiffre d'affaires d'entreprises, qui elles ne connaissent ni

la crise ni les fins de mois difficiles.

Que reste-t-il aux salariés de France travail ?

- La pression aux résultats et à la performance
- Le contrôle systématique des salariés dans leurs activités quotidiennes
- La suspicion permanente de détournement de finalités
- Les injonctions fluctuantes et contradictoires
- Les expérimentations tous azimuts
- Le recours massif aux CDD pour surcroît d'activités
- Le déclassement social et sociétal
- Le dictat des annonces gouvernementales en totale contradiction avec l'expertise professionnelle des conseillers.

NAO : zéro !

Dialogue Social : zéro !

La CFDT France Travail Grand Est refuse de cautionner un semblant de dialogue social National et la paupérisation croissante de ceux qui participent quotidiennement à des missions essentielles de Service Public.

N'hésitez pas à contacter vos élus Cfdt : syndicat.cfdt.grandest@pole-emploi.fr

LES SUJETS DU JOUR

**DECLARATION CfdT SUR
LES NAO** p.1

POINT SUR L'INDEMNISATION p.2

POINT SUR LES EFFECTIFS p.3

**AJUSTEMENT
GÉOGRAPHIQUE DT 54 ET 68** p.3

PILOTE ARSA MARNE p.4

SOCLE SI RH OSIRHIS p.4

**ACTIVITÉS SOCIALES ET
CULTURELLES** p.4



POINT SUR L'INDEMNISATION



La Direction a présenté un bilan chiffré suite à la mise en place du CRI. Elle a souligné la satisfaction des demandeurs d'emploi et une évolution de la nature des échanges (téléphone et CVM) et de leur intensité.

Charge de travail

Les élus **CFDT** ont été surpris d'apprendre que les CRI ne recevaient en moyenne que 5 à 7 CVM par jour alors que la réalité est toute autre !!!

Une élue GDD de la **CFDT** est intervenue pour indiquer que les chiffres donnés sont largement inférieurs à la réalité. Elle a également rappelé que les CRI devaient régulièrement gérer les CVM des absents.

La mutualisation qui normalement doit être exceptionnelle est sur certains bassins permanente depuis la mise en place du CRI. Cela entraîne une surcharge de travail permanente des agents et cela détériore gravement leur qualité de vie au travail.

BIPE

Concernant la charge de travail, 84% des GDD ayant répondu à l'enquête la considèrent comme importante ou trop importante, contre 76% de la totalité des agents. Cependant, ce niveau n'a pas évolué depuis le 1er BIPE d'octobre 2020 (84%). Selon la Direction la mise en place du CRI n'est pas à relier à ces résultats !!!

Pour la CFDT, on nage en plein rêve et la Direction se moque ouvertement de la réalité quotidienne des agents CRI.

Chantiers d'accompagnement

- Installation d'un rôle de responsable indemnisation en région.
- Généralisation des requêtes de portefeuilles de DE dans « Mon Portefeuille » prévue sur le 4e trimestre 2024.
- Rationalisation des outils de l'indemnisation pour faciliter le travail du conseiller. La région Grand Est fait partie du projet de "MAP Indemnisation".
- Le traitement renforcé des irritants SI remontés par le réseau depuis 2023. 26 irritants sont en cours d'instruction.

Pour la CFDT, le Système Informatique défaillant n'aide pas les collègues : lenteurs, panne, non-conformité de documents, flux incohérents... Les conseillers perdent plus de temps à corriger des flux informatiques incohérents, non conformes, en double voire en triple plutôt qu'à traiter des dossiers !

Contrôle interne

La Direction indique que des actions sont déjà en cours dans notre région depuis avril 2023 pour installer le contrôle interne en tant que levier d'action d'amélioration continue.

Pour la CFDT, la systématisation des fiches de contrôle est vécue comme une sanction ou une punition. Toutes les erreurs même celles sans incidence financière sont traitées de la même façon. Les échanges de pratique et les débriefs entre équipes seraient plus pertinents. La fiche d'auto-contrôle maintient l'agent dans son isolement. Les agents contrôleurs qui sont eux même contrôlés avec une erreur ne souhaitent plus rester contrôleurs...

Développement des compétences

Concernant le développement des compétences, des actions de renforcement sont prévues pour faciliter les traitements et augmenter la satisfaction des demandeurs d'emploi :

- Inscription des autodiagnostic dans les EPA et identification d'éléments déclencheurs pour les mobiliser
- Enrichissement et actualisation de l'offre de formation continue
- Formation initiale enrichie de mises en pratiques encadrée en campus et hors campus

Pour la CFDT, les formations actuelles sont très éloignées du quotidien des conseillers GDD et ils considèrent que c'est une perte de temps. Ils sont en attente de formations pratiques avec de vrais échanges.

Trouver une information réglementaire à jour est très difficile. Entre BUDI, les flashes Grand Est, les mémos, les notes, les instructions, les C'zams etc, les collègues GDD peuvent passer des heures à trouver une information.

Les conseillers GDD sont beaucoup dans la production et peu en formation. Ils manquent de temps pour le maintien de leurs connaissances, les échanges de pratique et cela finira par avoir de réelles conséquences sur la qualité es dossiers et/ou des réponses apportées.

Point positif : es RDV de l'indemnisation.

La CFDT demande à la Direction Régionale :

- Adapter les formations à la réalité opérationnelle des GDD, remettre en place les moments d'échanges réglementaires (exemple à Mulhouse Porte de Bâle où des "cafés réglementaires" sont organisés).
- Une étude complémentaire basée sur les ETP présents GDD en Grand Est.
- Une étude de l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les actes métiers
- Une étude sur le traitement moyen d'une DAL
- La charge de travail : quels impacts des activités non comptabilisées : CVM, accueils non comptabilisés...
- Mutualisation : une étude sur les agences qui mutualisent depuis plus de 3 mois. Si nous avons suffisamment de conseillers CRI pourquoi nous mutualisons ?
- GPEC : la CFDT souhaite connaître le nombre de départs prévisionnels dans les 3 prochaines années et anticiper les départs 6 mois avant.
- la révision de la note d'auto contrôle
- La baisse des indicateurs GDD



POINT SUR LES EFFECTIFS

Effectifs

En 2024, le plafond d'emploi CDI augmente de 300 agents équivalent temps plein (ETP) au niveau national suite au projet de loi de finances 2024. France Travail Grand Est a obtenu en fonction de son poids dans Opera 22,8 ETP auquel il a fallu retirer 10,59 ETP en raison d'un rééquilibrage entre les régions.

Finalement notre région obtient le chiffre mirifique de 12,21 ETP pour contribuer aux nombreux projets en cours de développement sur l'année 2024 !!!

Trajectoire des portefeuilles CEJ et AIJ

La Direction a annoncé la suppression de 50 portefeuilles CEJ et 20 portefeuilles AIJ en 2024. Cela permettra de réorienter les ressources financières du FSE sur les nouveaux pilotes ARSA en cours d'installation dans le Grand Est. Les conseillers dont le portefeuille sera supprimé iront jusqu'au terme de leur lettre de mission. Les jeunes seront accompagnés jusqu'au terme des 6 mois.

La Direction nous a indiqué que les conseillers CEJ n'auront pas l'obligation d'aller vers un portefeuille ARSA sur les territoires où les pilotes vont démarrer.

AJUSTEMENTS GEOGRAPHIQUES DT 54 ET DT 68

Direction territoriale 54 :

Suite à la scission de la DT 54/55 en 2 Directions territoriales distinctes, il a été décidé de créer 2 Directions territoriales déléguées sur le territoire de la Meurthe et Moselle.

Une Direction territoriale déléguée regroupera les 4 agences de Nancy, Vandœuvre et Lunéville. La seconde regroupera Pont à Mousson, Toul, Briey et Longwy.

Direction territoriale 68 :

2 Directions territoriales déléguées se partagent le territoire du Haut Rhin. Un rééquilibrage du poids des 2 territoires a été décidé en affectant l'agence d'Altkirch sur le territoire regroupant les 2 agences de Colmar, Thann et Guebwiller. Ainsi chaque Direction territoriale déléguée gèrera 5 agences.



PILOTE ARSA MARNE

En mars dernier, l'expérimentation ARSA a été étendue à 29 nouveaux départements et le 03 juin c'est le bassin d'emploi du Grand Reims qui a rejoint cette expérimentation. 1628 allocataires du RSA seront accompagnés par le Conseil Départemental et les conseillers de l'agence de Reims Jeanne d'Arc. 841 allocataires du RSA sont actuellement inscrits sur cette agence.

La CFDT n'a pas rendu d'avis pour ou contre cette expérimentation au regard des nombreuses questions qui restent sans réponse à ce jour : nombre de portefeuilles concernés, quand commence la formation et quelle organisation de travail est prévue. Une fois de plus, la Direction Régionale passe en force sur ses expérimentations sans tenir compte des alertes remontées directement des agents concernés ! La CFDT regrette que la Direction Régionale manque autant de considération à l'égard des salariés.

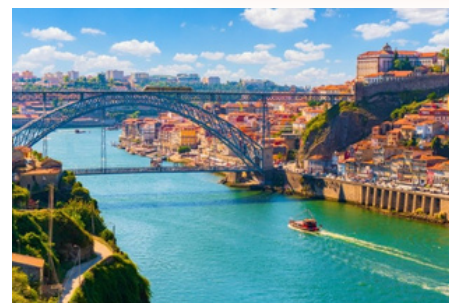
SOCLE SI RH : OSIRHIS

En octobre prochain, OSIRHIS remplacera PeopleSoft, et il représente le « Socle SI RH », qui contient les données indispensables au bon fonctionnement de nombreux processus RH au sein de France Travail. OSIRHIS sera utilisé dans le cadre de la gestion administrative des agents et pour la production de la paie et du post-paie.

NOUVEAUTE : vous pourrez modifier vos données personnelles, télécharger des attestations, effectuer une demande d'acompte et visualiser vos éléments de paie de façon synthétique.



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES



La présidente de la commission ASC (élue **CFDT** au CSE) a présenté une proposition de week-end (3 jours / 2 nuits) à **PORTO du 8 au 10 novembre 2024**. Les membres de la commission ont étudié plusieurs devis afin de proposer aux collègues un séjour qualitatif à un tarif avantageux.

Les élus du CSE ont majoritairement voté pour l'organisation de ce séjour.

Le bureau du CSE informera l'ensemble des agents dès que les inscriptions seront ouvertes.

Un jeu en ligne sur le thème de l'Euro 2024 aura lieu en juin. Un chèque cadeau de 100 euros et 28 chèques cadeaux de 50 euros seront à gagner pour un budget total de 1500 euros



**PROCHAINE HEURE MENSUELLE
D'INFORMATION LE 28/06/2024 DE 14H00 A 15H00**

